



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW, code 63

Hebdos régionaux de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

**Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche à Paspébiac**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 23 AOÛT À PASPÉBIAC**

Québec, le 26 juillet 2016 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche à Paspébiac* par Unipêche M.D.M. Itée. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 23 août 2016, à compter de 19 h 30, à la Maison des Citoyens, 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 9 septembre 2016.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 9 septembre 2016, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bureau de la municipalité de Paspébiac, 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est ;
- Bibliothèque de Paspébiac, 95, boulevard Gérard-D.-Levesque Ouest.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**LE PROJET**

Dans le but de mieux répondre aux exigences de ses clients internationaux, Unipêche M.D.M. Itée désire moderniser ses installations, ce qui lui permettrait aussi de se livrer à de la deuxième et troisième transformations et d'assurer sa présence sur de nouveaux marchés. Le projet coûterait 28,4 M\$ et bénéficierait d'un soutien financier de 14,9 M\$ du gouvernement du Québec réparti de la façon suivante : un prêt sans intérêt de 9 M \$, un prêt avec intérêt de 4,5 M \$ et une subvention de 1,4 M \$ du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Le nouveau bâtiment serait érigé sur un terrain appartenant à l'entreprise et sur une partie d'un autre terrain appartenant au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Ces terrains, qui ont déjà fait l'objet d'interventions anthropiques, sont situés dans un

secteur à vocation industrielle selon le zonage municipal de la Ville de Paspébiac. Le bâtiment existant serait conservé et contiendrait des viviers ou servirait à l'entreposage de matériaux.

Les nouvelles installations seraient construites sur une dalle de béton ce qui suppose la réalisation préalable de travaux de préparation du terrain situé en milieu hydrique, soit à l'intérieur de la ligne naturelle des hautes eaux calculée pour des inondations de récurrence de deux ans. Ainsi, conditionnellement à l'obtention des autorisations requises de la part du MDDELCC, le décapage de la surface visée serait suivi de travaux de remblayage. Trois types de matériaux de remblai distincts seraient utilisés soit du remblai naturel, du remblai recyclé (provenant des travaux de réfection du port) et du béton de ciment recyclé duquel on retirerait les éléments ferreux. Unipêche estime qu'il s'écoulerait deux ans entre le début des travaux et la mise en activité de l'usine.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Le promoteur prévoit que la réalisation du projet n'aurait que peu d'impacts sur le milieu. Les travaux à réaliser seraient de faible ampleur et le contrôle des impacts anticipés sur la qualité de l'eau, de l'air et des sédiments reposerait sur des mesures d'atténuation aisément mises en œuvre. Les répercussions sur le milieu humain se limiteraient à l'émission de poussière causée par la circulation et les activités de la machinerie lourde. Les travaux se dérouleraient exclusivement de jour et aucune résidence n'est située à proximité du site, ce qui réduit la possibilité de dérangement par le bruit.

La réalisation du projet nécessiterait l'élimination de 1,22 ha de couvert végétal. On n'y retrouve aucun arbre ni végétaux à statut précaire et il se compose de plantes typiques des milieux ouverts et des champs. Autant en phase de construction qu'en phase d'exploitation, le projet n'aurait qu'un faible impact sur les faunes terrestre et avienne et n'aurait aucun impact sur les milieux humides et sur la faune ichthyenne. Sur le plan économique, l'usine actuelle fournit du travail à ses employés durant 20 semaines tandis que la nouvelle usine leur permettrait de travailler pendant 26 semaines.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 9 septembre 2016, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : usine-paspebiac@bape.gouv.qc.ca.